

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le onze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTIAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

* Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 février 2016

PRESENTS: ZAMMIT Nicole, DARTIAILH Jean-Louis, CALETTI Jean-Pierre, DORNON Josiane, RUIZ Julien, CONSTANTINI Nathalie, MALLET Jacqueline, DODE Evelyne, BRETAUDEAU Jean-Yves, RE Cédric

ABSENTS EXCUSES : SERPETTE Angélique

ABSENTS NON EXCUSES : DE LA ROSA Stéphanie, CHARPENTIER Lionel, CASTETS Séverine, BOUCLY Lucienne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLET Jacqueline
procuration : Mme SERPETTE Angélique à Mr RE Cédric

ORDRE DU JOUR

- **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**
- **DELIBERATION AUTORISANT MR LE MAIRE A REALISER DES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**
- **DELIBERATION RELATIVE AUX ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHÉ PUBLIC : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE**
- **DELIBERATION CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE**
- **DELIBERATION SUR L'ACHAT D'UN COLUMBARIUM**
- **DELIBERATION RELATIVE A L'AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION**
- **DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE ET RESEAUX DE COLLECTE ANNEE 2016**
- **DELIBERATION MODIFICATIVE (EAU ET COMMUNE)**
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Séance ouverte à 20 h 40

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT MR LE MAIRE A REALISER DES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre des ses fonctions, de l'autoriser à réaliser des travaux d'Extension du Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire, à signer les documents afférents au dossier.

POUR : 10 +1proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHÉ PUBLIC : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'ouverture de plis s'est réunie le 16 novembre 2015 concernant l'appel d'offre pour le marché public : Extension et restructuration du Groupe Scolaire.

Lors de la réunion du 3 décembre 2015 de la Commission d'appel d'offre, les entreprises suivantes ont été retenues :

OBJET: DELIBERATION RELATIVE A L'AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, la CdC du Sud Gironde a l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la CdC et ceux de ses communes membres.

Une réflexion a été engagée en concertation avec les communes et a abouti à un projet de schéma de mutualisation qui a été adressé aux communes. Ce schéma ne constitue en rien un document figé mais doit servir de support pour approfondir les opportunités de mutualisation identifiées.

Le schéma doit être approuvé en respectant la procédure suivante :

- transmission pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. La délibération des conseils municipaux doivent être prises sous 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

- approbation par délibération du conseil communautaire, suite à laquelle le schéma définitif est adressé à chaque conseil municipal.

Chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire de la CdC, le Président de la CdC sera tenu de présenter au conseil communautaire l'état d'avancement du schéma.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à rendre son avis sur le schéma de mutualisation de services.

Le schéma de mutualisation sera joint à la présente délibération.

POUR : Mr le Maire

CONTRE : Mmes DODE Evelyne, DORNON Josiane, Mrs RUIZ Julien, BRETAUDEAU Jean-Yves, RE Cédric+proc de SERPETTE Angélique

ABSTENTION : Mmes ZAMMIT Nicole, MALLET Jacqueline, CONSTANTINI Nathalie, Mr CALETTI Jean-Pierre

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE ET RESEAUX DE COLLECTE ANNEE 2016

Monsieur le Maire, donne lecture du courrier de l'Agence Adour Garonne qui nous informe des nouveaux tarifs des redevances pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte applicables sur l'ensemble des factures d'eau.

Taux en €/m³ d'eau « redevance pollution » (actuellement 0.31 €) passe à 0.315 €

Taux en €/m³ d'assainissement « redevance collecte » (actuellement 0.235 €) passe à 0.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier conformément aux valeurs explicitées ci-avant les tarifs de redevance pollution domestique et réseaux de collecte pour l'année 2016.

Pour : 10

Contre : proc Mme SERPETTE Angélique

Abstention :

DELIBERATION MODIFICATIVE (EAU ET COMMUNE)

ANNULEE (PAS DE DELIBERATION)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire a rappelé que tous les conseillers ont reçu les bilans de compte rendu du chantier « Ecole ».

Information sur la bibliothèque : le permis de construire est accordé ; le projet a démarré par la préparation du terrain (coupe des arbres).

Distribution des sacs poubelle aux administrés ne sera pas renouvelée ; proposition d'achat des containers par les administrés et une aide de la mairie est à discuter.

Compte rendu de la réunion suite au rendez-vous au Conseil Départemental lundi 8 février avec Mme Isabelle DEXPERT concernant les problèmes rencontrés sur le Domaine.

Séance levée à 21h30